

FORMATIONS FDC21

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2021

NOM Prénom	
Adresse	
Code postal et Commune	
Date et Lieu de naissance	
Tél fixe / Tél portable	
Adresse mail	

Merci de choisir la date correspondant à la formation souhaitée dans la colonne "Choix" et de joindre les justificatifs demandés ainsi qu'un chèque de caution de 30 euros :

FORMATIONS	MODALITES	DATES*	CHOIX
Chasse accompagnée	Formation à partir de 14 ans ½ révolu, Dossier d'inscription à demander à la FDC 21	Lundi 15 février 2021	Complète
		Lundi 12 avril 2021	Complète
		Vendredi 20 août 2021	Complète
		Lundi 30 août 2021	
Piégeage	-Formation à partir de 15 ans (agrément à partir de 16 ans) -Joindre une autorisation parentale pour les mineurs -Copie pièce d'identité	Judi 4 et Vendredi 5 mars 2021	Complète
		Judi 8 et Vendredi 9 avril 2021	Complète
		Judi 29 et Vendredi 30 avril 2021	Complète
Sécurité à la chasse	-Copie Permis de chasser	Date à définir	
Garde-chasse particulier	-Copie du permis de chasser + la validation Côte d'Or pour la saison en cours -Copie pièce d'identité	Du lundi 30 août au mercredi 1 ^{er} septembre 2021	Complète
Chasse à l'Arc	-Copie pièce d'identité -Copie Permis de chasser	Vendredi 12 février 2021	Complète
		Vendredi 4 juin 2021	Complète
		Vendredi 10 septembre 2021	Complète
Venaison	-Copie Permis de chasser	Vendredi 8 octobre 2021	
Régulation des corvidés à tir	-Copie Permis de chasser	Judi 11 février 2021	Annulée
Tir d'été	-Copie Permis de chasser	Mercredi 12 mai 2021	
Association de chasse et rôles de ses responsables	-Copie Permis de chasser	Vendredi 11 juin 2021	

Des dates supplémentaires peuvent être rajoutées en fonction de la demande, n'hésitez pas à vous inscrire même si les formations sont complètes.

NB : La Fédération se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation par manque d'inscriptions.

MODALITÉS RELATIVES AUX CHÈQUES DE CAUTION DE 30 €

Suite à un fort absentéisme injustifié et afin d'assurer une bonne organisation des formations, un chèque de caution de 30 euros est demandé pour toute formation. Chèque bancaire établi à l'ordre de la FDC 21 – CAUTION FORMATION.

- Sans chèque la demande d'inscription sera considérée comme incomplète.
- Les personnes convoquées aux formations pourront faire part de leur absence au plus tard 7 jours francs avant la formation et demander une réinscription, sans encaissement de la caution. Passé ce délai de 7 jours, la caution sera encaissée sauf pour les seuls cas de force majeure; dans tous les autres cas, l'absence du candidat entraînera l'encaissement de la caution.
- Un justificatif devra toutefois être transmis dans un délai de 15 jours après la formation; sinon la caution sera encaissée.
- Les chèques de caution seront rendus à la fin de chaque session de formation aux personnes présentes.

!/ En raison de la situation sanitaire actuelle, les dates de formations sont susceptibles d'être reportées ou annulées en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales mises en places. Nous vous remercions de nous indiquer au minimum un numéro de téléphone pour vous joindre rapidement si tel devait être le cas. Merci de votre compréhension.